



Déterminer la valeur d'un système de pointage des présences

~ Par Tracy Parzych ~

Les logiciels de systèmes de pointage des présences ne sont pas d'hier. Grâce à Internet, qui facilite la recherche et l'achat de logiciels, les entreprises canadiennes peuvent choisir parmi une foule de possibilités offrant un large éventail de caractéristiques. Mais avant de joindre à la course aux caractéristiques, déterminez les raisons pour lesquelles vous informatisez votre système de pointage. Ainsi, la valeur que vous tirerez de cette mise en œuvre saura répondre à vos attentes.

Au début des années 80, les logiciels de pointage des présences ont fait leur entrée sur le marché canadien, suscitant l'intérêt des grandes sociétés, mais laissant les petites entreprises en marge. Ces solutions étaient surtout rentables pour les entreprises comptant plus de 100 employés. Si l'on considère que plus de 90 pour cent des entreprises canadiennes comptent un effectif inférieur à ce nombre, les frais d'informatisation du système n'étaient pas justifiés.

Des logiciels sur mesure, une chute de prix et la technologie biométrique offrent d'autres types de valeurs

La venue de logiciels sur mesure, la chute des prix sur le marché et l'introduction de la saisie de données biométriques ont rehaussé la valeur d'un système informatisé au sein des entreprises, tant de petite que de grande taille. Les systèmes de pointage des présences permettent non seulement d'automatiser la longue tâche de saisir et de mettre en tableau les données des fiches de pointage, une épargne qui se justifie à elle-même. Ils représentent de plus une valeur tangible et intangible pour divers secteurs de l'entreprise, notamment les ressources

humaines, la paie, l'établissement du coût de la main-d'œuvre et même la sécurité. Cependant, avant de quantifier la valeur d'un tel système, vous devez établir le rendement auquel vous vous attendez. Ne présumez pas que les avantages sont identiques pour chaque système que vous étudiez. Les systèmes à prix modiques comptent un nombre inférieur de caractéristiques et, par conséquent, offrent moins d'avantages que les systèmes plus coûteux.

Mettre en lumière les secteurs comportant des problèmes, cerner les fonctions permettant d'économiser du temps et élaborer un plan à long terme

Si vous établissez vos critères de sélection dès le début, vous serez en mesure d'évaluer les progrès que vous faites. Si les économies auxquelles vous vous attendez ne se concrétisent pas, vous pouvez en analyser la cause et prendre les mesures qui s'imposent. Afin de passer en revue les avantages d'un système, vous devez établir les éléments à rechercher. Comme je l'ai souligné plus tôt, les systèmes de pointage peuvent être utiles à divers secteurs d'activité et la valeur change selon la taille de votre entreprise, sa culture, son milieu et l'industrie. Une entreprise doit cerner les secteurs présentant des problèmes, établir les fonctions qui permettront d'économiser du temps et de l'argent, ainsi qu'élaborer un plan d'informatisation future qui correspond à la technologie de pointage choisie. Les entreprises obtiendront un rendement de leurs investissements à plusieurs niveaux en informatisant leur processus de traitement de la paie.



Traiter les problèmes particuliers

Réduction de paperasserie et de transferts sur papier

L'économie la plus évidente découlant de l'informatisation touche les frais associés à l'achat, la préparation et la distribution de fiches de présence. De plus, les entreprises admettent tirer avantage de l'élimination des heures consacrées par les superviseurs et d'autres gestionnaires au traitement des feuilles de présence sur papier.

Amélioration de l'exactitude et de la qualité de données

Le calcul des fiches de présence peut comporter certaines erreurs. À la suite de la compilation des feuilles de présence, le total des heures fait habituellement l'objet d'une saisie à l'ordinateur aux fins du traitement de la paie, où peut se glisser une fois de plus des erreurs. Celles-ci peuvent avoir des répercussions directes et indirectes. Même si les erreurs sont décelées, le service de la paie doit consacrer

du temps à les cerner et à les corriger. Selon les données sur la paie recueillies, une paie erronée peut occasionner des frais à l'entreprise de l'ordre de un à trois pour cent de sa masse salariale.

Diminution des questions des RH

Un bon système fournira de renseignements pratiques sur les antécédents aux superviseurs, aux ressources humaines et aux employés. Il élimine la tâche d'ef-

fectuer un pistage des journées de maladie, d'absence, etc. et procure des renseignements sur-le-champ à la direction et au personnel. Certains systèmes offrent même maintenant l'option « Kiosque des employés », où ces derniers peuvent prendre connaissance en ligne des heures qu'ils ont travaillées, des jours de vacances et du nombre de journées de maladie dont ils disposent encore, et même de mettre à jour leurs renseignements per-

Comment quantifier le rendement des investissements

Il existe une formule de calcul rapide permettant de déterminer le rendement des investissements de votre entreprise. Par exemple, présumons que votre entreprise présente les caractéristiques suivantes :

- 150 employés;
- paie à la quinzaine (26 périodes de paie);
- la rémunération horaire moyenne des employés est de 12 \$, incluant les avantages
- les erreurs du service de la paie s'élèvent à 1/2 pour cent.

(12 \$ par heure x 2 080 heures annuelles x 150 employés) x un facteur d'erreur de ,05 % = 18 720 \$ par année ou 720 \$ par période de paie

sonnels, comme un changement d'adresse. Ces options permettent au service des RH de sauver du temps et rehaussent le moral des employés, qui apprécient avoir un meilleur accès à leurs heures, leur paie et renseignements des ressources humaines.

Intégration des heures-personnes dans l'établissement de frais de main-d'oeuvre

Un logiciel de pointage des présences permet aux entreprises d'utiliser les données relatives aux heures de travail et à la rémunération afin de cerner et comprendre les frais de production. Vous pouvez répartir les heures-personnes par service, centre de coûts, tâche, processus, etc. pour analyser les budgets, déterminer le coût unitaire, ainsi que trouver de meilleurs moyens de mieux contrôler les frais et d'améliorer les activités de production.

Fichier central/intégration de postes éloignés

Les entreprises comptant divers sites et même un centre en région

éloigné peuvent utiliser ce système afin d'intégrer les données dans un fichier central offrant un meilleur contrôle et une sécurité accrue. La compilation de données peut être organisée dans les centres éloignés qui ne peuvent être liés à un réseau de longue portée de façon à ce qu'ils puissent transférer les données de pointage des employés par le biais d'un modem ou d'Internet.

Baisse du nombre d'heures de travail faussement enregistrées et hausse de sécurité

L'enregistrement régulier des présences effectué par les employés en passant une carte dans le dispositif d'enregistrement électronique permet d'inscrire l'entrée et la sortie des employés avec exactitude. Cependant, un grand nombre de sociétés intègrent la technologie biométrique à leur système de pointage de présence afin d'éliminer le problème chronique de pointage par les compagnons de travail, de réduire les frais de rem-

placement des cartes d'employé en plastique qui se perdent facilement, ainsi que de hausser le niveau de sécurité en ce qui a trait à l'accès aux installations ou à certaines aires dans les installations. Les appareils biométriques deviennent de plus en plus une partie intégrante du processus de pointage des présences. Les entreprises sont toujours surprises qu'elles réalisent par l'élimination de l'enregistrement faussé des heures de travail.

Grâce à l'implantation d'un système, vous pouvez économiser plus de 18 000 \$ par année. Si vous additionnez les heures de travail de l'employé de la paie, des superviseurs et les économies en heures de traitement des fiches de présence, vous pouvez épargner 5 000 \$ de plus. Il est plus difficile d'attribuer une valeur sur la hausse du nombre de déclarations faussées et la diminution d'enregistrements faussés d'heures de travail, mais ces économies ne demeurent pas moins réelles en bout de ligne.

Portée de l'informatisation sur votre bénéfice net

La mise en oeuvre d'un système peut rapporter gros. À la lumière de l'évolution en flèche de la technologie d'aujourd'hui et de l'amélioration constante des caractéristiques de logiciels offerts sur le marché, les économies concrètes découlant de la mise en oeuvre d'un système continueront de s'accroître. Les logiciels sur

mesure permettent aux entreprises de graduellement monter leur système selon leur calendrier et leur propre croissance, et offrent souvent un rendement sur l'investissement déjà 3 à 6 mois après son implantation. Le recouvrement des frais de main-d'oeuvre de 1 % peut à lui seul avoir une profonde portée sur votre bénéfice net. En fin de compte, les systèmes de pointage des présences représentent un bon investissement par ce qu'ils permettent d'épargner de l'argent. ■

Tracy Parzych est présidente-directrice générale de ITR –International Time Recorder Limited. Fondée en 1965, ITR conçoit et distribue un ensemble intégré et complet de solutions en matière de pointage des présences, de dispositifs biométriques et d'enregistrement de données afin de répondre aux besoins d'entreprises de toute taille. L'entreprise fournit des applications pour les postes de travail autonomes, les réseaux locaux d'entreprise, les applications exploitables sur le Web et les applications de serveur client intra-entreprise. ITR, de propriété canadienne, est un partenaire privilégié de Ceridian dont le siège social est situé à Toronto et compte des succursales à Vancouver, Edmonton, Calgary, London et Montréal. Vous pouvez communiquer avec Mme Parzych à tracy@itr.ca, ou au 416-252-1186.

MISE À JOUR LÉGISLATIVE : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Le 1er janvier 2003, dans la Gazette du Canada Partie II, Vol. 137, no 1, des modifications réglementaires ont été publiées afin de modifier le Règlement de l'impôt sur le revenu. À compter de cette date de publication, les employeurs peuvent dorénavant produire des « documents » par voie électronique si certaines conditions sont remplies. Cette modification est reproduite ci-dessous.

4. L'article 209 du Règlement est modifié par adjonction, après le paragraphe (2) de ce qui suit :

(3) La personne peut transmettre le document visé au paragraphe (1) par voie électronique avec le consentement exprès du contribuable; une seule copie du document est alors transmise au contribuable au

placement des cartes d'employé en plastique qui se perdent facilement, ainsi que de hausser le niveau de sécurité en ce qui a trait à l'accès aux installations ou à certaines aires dans les installations. Les appareils biométriques deviennent de plus en plus une partie intégrante du processus de pointage des présences. Les entreprises sont toujours surprises qu'elles réalisent par l'élimination de l'enregistrement faussé des heures de travail.

(4) Pour l'application du paragraphe (3), « consentement exprès » s'entend d'un consentement donné par écrit ou transmis par voie électronique.

La modification prévoit des changements semblables à celles apportées au palier provincial (dans certaines provinces), où les employeurs peuvent remettre un relevé de paie par voie électronique aux employés. Cette modification permettra maintenant aux employeurs de fournir les T4 et d'autres formulaires de déclaration de fin d'année aux employés par voie électronique, notamment par courriel, en autant que l'employé y consente. ■